

Qu'est-ce que l'handicap invisible ?

Le diagnostic d'un AVC signifie la plupart du temps le début d'un nouveau chemin à emprunter en passant par différentes phases. Les lésions cérébrales dues à l'AVC entraînent des séquelles cognitives, comportementales et psychoaffectives.

Celles-ci influencent la capacité de la personne à réaliser certaines activités de sa vie quotidienne et la placent fréquemment dans des situations de handicap. Ce handicap est qualifié souvent « d'invisible », car, à première vue, il n'est pas discerné par les personnes. Cela rend la prise de conscience de ce handicap difficile aux yeux de l'entourage, mais également aux yeux de la personne elle-même.



Les incapacités reprises sous le terme de handicap invisible sont des comportements « normaux », devenus handicapants par leur intensité et/ou leur fréquence d'apparition.

Tous ces comportements, qui peuvent paraître anodins et normaux à première vue, deviennent un réel handicap s'ils apparaissent à fréquence élevée et se répètent dans le temps, en l'occurrence suite à un AVC. On parle alors de troubles significatifs (de la mémoire, de l'attention/concentration, du champ visuel, des fonctions de contrôle et d'organisation...). A l'aide du neuropsychologue, ces troubles peuvent être pris en charge.

📍 **Esch-sur-Alzette**
rue Emile Mayrisch
L-4240 Esch-sur-Alzette

📍 **Dudelange**
rue de l'Hôpital
L-3488 Dudelange

📍 **Nieder Korn**
avenue de la Liberté
L-4602 Nieder Korn

✉ **Adresse postale**
B.P. 436
L-4005 Esch-sur-Alzette

Contact

📞 (+352) 5711-1

✉ info@chem.lu

🌐 chem.lu

📘 chem.luxembourg

📷 chem_lux

🐦 CHEMLuxembourg

📘 centrehospitalieremilemayrisch

Cette brochure est indicative et ne donne que des informations générales. Une information complète, adaptée au cas individuel de chaque patient est fournie par le médecin traitant. L'équipe soignante (médecin et infirmiers) reste à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires et pour répondre à vos questions.

Édité par le Centre Hospitalier Emile Mayrisch. Imprimé en octobre 2021 au Luxembourg. Ne pas jeter sur la voie publique.



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Accompagnement pour les
patients atteints d'un AVC

Le soutien psychologique, c'est quoi ?

Un accident vasculaire cérébral (AVC) peut entraîner des lésions cérébrales. Ainsi, le patient et sa famille peuvent constater des changements au niveau cognitif, comportemental et émotionnel. Dans ce cas, il est recommandé de s'adresser aux psychologues spécialisés en neuropsychologie.



J'ai fait un AVC ! Comment réagir ?

Le diagnostic d'un AVC et l'impact de celui-ci dans la vie de tous les jours est fréquemment vécu comme un choc pour le patient et sa famille. Voici quelques exemples de questions auxquelles un patient ayant subi un AVC, est confronté :

- Qu'est-ce que cela signifie ?
- Quels thérapies et traitements dois-je suivre et pendant combien de temps ?
- Comment va changer ma vie ?
- Quelles sont les séquelles visibles/invisibles ?
- Comment ma famille et mes enfants peuvent-ils m'aider dans ce processus de changement et d'adaptation ?

Toutes ces questions représentent un poids énorme pour le patient. C'est pourquoi il est important de demander un accompagnement par une de nos neuropsychologues.

Quelles sont les différentes phases ?

Les différentes phases du soutien (neuro) psychologique sont :

- l'évaluation
- la réadaptation
- et/ou la rééducation.

Au CHEM, les neuropsychologues proposent une évaluation du fonctionnement cognitif, émotionnel et comportemental et ce, quelques jours après l'AVC. Ensuite, la prise en charge englobe également des interventions thérapeutiques (rééducation neuropsychologique, psychothérapie) visant une meilleure réadaptation pour les patients et leurs proches. Un travail d'orientation, de conseil/psychoéducation et de soutien psychologique auprès des patients et de leur famille est également proposé.

Le soutien psychologique peut vous aider à faire face aux différentes phases de l'hospitalisation et vous aider lors des situations difficiles. Nous sommes à l'écoute de vos craintes et questions.

La famille, comment réagir ?

La survenue d'un handicap chez une personne entraîne des perturbations familiales (modification des relations, état de dépendance, anxiété, risque d'infantilisation, modification de la vie affective et sexuelle ...). Souvent, la personne gardera des séquelles importantes qui entraveront la réalisation des activités de sa vie quotidienne.

Les moyens de compensation visent à pallier les différentes incapacités. Ils peuvent se présenter sous diverses formes et visent à réduire au maximum les conséquences négatives des séquelles sur le quotidien. L'entourage est souvent amené à aider la personne cérébrolésée dans la réalisation de diverses tâches quotidiennes. Ainsi, il aide à compenser les difficultés cognitives et est souvent un soutien affectif important.

Des conseils utiles à appliquer au quotidien peuvent être pour vous, en tant que membre de la famille, d'une aide précieuse. Le soutien psychologique s'adresse aussi à vous en tant que famille et vous permettra de prendre du recul et d'avoir recours à d'autres professionnels et services d'aides avec lesquels nous collaborons.

Comment nous contacter ?

Demandez à votre médecin neurologue et/ou une infirmière du service. Vous pouvez aussi nous contacter :



Romaine Birden

Neuropsychologue

+352 5711-81920

romaine.birden

@chem.lu



Elena Gudenburg

Neuropsychologue

+352 5711-81922

elena.gudenburg

@chem.lu

L'AVC et ses symptômes-un rappel

L'accident vasculaire cérébral est dû, soit à l'obstruction d'un vaisseau à destination cérébrale par un caillot, soit à la rupture d'un vaisseau intracérébral. Apprenez à distinguer autant de signes d'AVC que possible pour les reconnaître rapidement et sauver ainsi une vie: Agissez **FAST**

